

Institut de la Maison de Bourbon

« Promouvoir la connaissance de l'histoire de France »

« Être le conservatoire des traditions »

« Transmettre les valeurs qui ont fait la France »

Organisme culturel reconnu d'utilité publique

Bimestriel N° 4 - Mai-juin 2016



Les Nouvelles de l'Institut



Page 1	Page 3	Page 4	Page 6	Page 8	Page 8
Dimanche 8 mai 2016	Éditorial	Sainte Jeanne d'Arc : entre mythes et réalité.	In memoriam	Première communion de SAR la Princesse Eugénie	Programme à venir Lectures recommandées

Dimanche 8 mai 2016 :

Mgr le duc d'Anjou participe à la réinstallation de la statue de saint Louis en la Collégiale Notre-Dame de Poissy.

On se souvient que la statue de saint Louis de la Collégiale Notre-Dame de Poissy avait été victime d'un acte de vandalisme le 27 avril 2015.

Restaurée par les soins de Pierre-Charles Mouterde, elle était réinstallée, le 8 mai 2016, en présence de Mgr le Prince Louis, de M. Karl Olive, maire de Poissy et de très nombreux fidèles de la paroisse, parmi lesquels l'acteur Claude Rich et son épouse, heureux d'être présentés au Prince. À ces fidèles s'était joint un nombre important de personnes venues des alentours et de Paris. On remarquait, ainsi, la présence de SAS la princesse Édouard de Lobkowitz, née princesse Françoise de Bourbon-Parme, du prince et de la princesse de Bauffremont, de l'abbé Xavier Snoëk, curé de Ste-Élisabeth-de-Hongrie et de nombreux membres de l'IMB.

Le Père Éric Courtois, curé de Poissy, devait rappeler, au cours de sa présentation du travail de réfection, l'action de mécénat accomplie par l'IMB en finançant cette restauration.

À l'occasion de cet événement, Mgr le duc d'Anjou a publié la déclaration que voici :

J'ai souhaité être présent pour la réinstallation de la statue de saint Louis, qui avait été brisée l'année même où de nombreuses villes de France commémoraient la naissance de Louis IX, le saint roi. Le symbole était trop fort pour que ne soit pas perçu dans cet événement quelque chose qui le dépasse. Qui nous dépasse !



Saint Louis, né en 1214, il y a donc maintenant un peu plus de huit siècles, demeure le modèle du bon gouvernant. Dans ses diverses actions, dans ses écrits, il a toujours montré que le devoir des rois était tout entier contenu dans le service qu'ils pouvaient assurer vis-à-vis de leurs sujets. Cela s'est traduit en termes de justice, qu'il réforma pour une meilleure adéquation entre la sentence et la faute ; de fiscalité qu'il voulut rendre plus juste et mieux ordonnée au bien commun ; de préoccupations sociales vis-à-vis des plus pauvres ou des malades. Il ne nous appartiendra

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

pas de rappeler ses mérites que le peuple a tout de suite reconnus au point de vouloir en faire un saint dans des délais très courts.



Au-delà de sa personne et de son action humaine, il y a, en effet, l'intercesseur entre les hommes et Dieu qui est honoré sur les autels des centaines de cathédrales, églises et chapelles placées sous son patronage. Oui, ce saint est intimement lié à la France qu'il protège. Il était donc important qu'il soit mieux vénéré dans cette église de Poissy où il fut baptisé et où sa statue a toute sa place.



Celle-ci ne pouvait pas disparaître, fracassée par une main iconoclaste. Ainsi dès que j'ai su qu'elle avait été brisée alors que par deux fois, quelques semaines avant, elle avait accompagné ma démarche d'hommage à mon saint aïeul, j'ai demandé que soit mis en œuvre ce qui était possible pour replacer l'effigie de saint Louis dans son église. L'Institut de la Maison de Bourbon, organisme culturel reconnu d'utilité publique, permet de répondre à de tels besoins et il a pu ouvrir une souscription à laquelle ses membres ont largement répondu, ainsi que ceux d'autres associations, elles aussi sollicitées. Je les remercie toutes. Le mécénat est nécessaire dans un pays qui conserve de nombreux témoignages de son passé mais qui est confronté aussi, souvent, à leur triste état et même, parfois, malheureusement à leur abandon.



Mais, sans doute, la création d'une nouvelle statue aurait-elle dû être envisagée sans le talent, la patience et tout l'art de Pierre-Charles Mouterde qui a su, parmi les centaines de débris épars, reconnaître chaque morceau et reconstituer l'œuvre. Ainsi cet objet de foi des générations passées continue, au présent, à soutenir la dévotion des fidèles. Beau symbole chrétien d'unité des générations qui ne forment qu'une famille.

Symbolique forte, à l'image de celui qui fut autant un grand roi sur terre qu'un grand saint au ciel.

Remercions donc le Père Courtois d'avoir pu organiser cette cérémonie. La date choisie, qui est celle de la fête nationale de Jeanne d'Arc, n'est pas un hasard. Elle permet de se rendre encore mieux compte qu'en France la foi et l'attachement aux valeurs chrétiennes sont les meilleurs fondements de la vie publique.



Qu'à l'occasion de la restauration de la statue du souverain né et baptisé à Poissy, saint Louis et sainte Jeanne d'Arc protègent notre Patrie et lui rappellent sa mission.

Louis, duc d'Anjou.

Crédit photo : Bernard Domon et Jacques Petit-Demange



Éditorial

Chers Amis,

Depuis notre dernière parution, l'institut a connu encore de belles journées. Nous le devons à vous tous qui participez à nos activités et vous y impliquez.

Après avoir pu accompagner le Prince lors de sa venue à Argenteuil pour l'ostension de la Sainte Tunique, vous avez été nombreux à être présents à Poissy pour la réinstallation de la statue de saint Louis. Ce fut un moment de grande émotion et une cérémonie à laquelle l'institut donnait beaucoup d'importance. En effet, n'est-ce pas l'implication de nos membres qui ont répondu à la souscription lancée dès que nous avons su que cette statue du saint roi venait d'être brisée, que la restauration a pu être entreprise ?

Nous le devons à celui qui demeure l'image du roi parfait, l'icône royale. Que Monseigneur le Prince Louis ait pu venir à cette cérémonie prend un sens tout particulier. Nous l'en remercions. Il nous encourage dans nos actions dont nous souhaitons toujours qu'elles puissent aussi l'aider à accomplir sa mission.

Culture et mécénat demeurent au centre de nos préoccupations. Culture tout d'abord, car c'est en faisant mieux connaître l'œuvre de nos rois depuis Clovis jusqu'au comte de Chambord que l'on fait apprécier ce qu'ils ont pu apporter de grand et de beau à la France. Notre action en faveur de la canonisation de Madame Élisabeth participe de cette démarche. Nos conférences mensuelles continuent et nous sommes heureux de voir le nombre de participants augmenter. Elles sont gratuites, ouvertes à tous, n'hésitez pas à faire venir vos amis et connaissances. C'est ainsi que nous pourrions accroître notre audience et trouver de nouveaux membres. Les sujets sont suffisamment variés pour que chacun y trouve son intérêt.

En matière de mécénat, nous avons de nouveaux projets. Les demandes ne manquent pas... Nous avons l'intention de continuer et nous vous remercions du soutien que vous nous apportez régulièrement.

Pour l'heure, l'été arrive. C'est le temps des déplacements. Une nouvelle fois, l'IMB est au rendez-vous de ses membres avec la traditionnelle « Saint-Louis ». Elle nous mènera, cette année, en Touraine. Nous y mêlerons les visites des lieux remarquables au souvenir de saint Martin de Tours dont 2016 correspond au 1700^e anniversaire de sa naissance. Cela introduira les autres actions que nous serons amenés à conduire autour du saint évangéliste de la Gaule qui fut aussi l'un des grands protecteurs et inspirateurs de la dynastie capétienne.

Ainsi donc, beaux résultats passés et beaux projets d'avenir !

N'est-ce pas là ce que nous pouvons souhaiter de mieux à notre Institut de la Maison de Bourbon ?

C'est ainsi qu'il peut poursuivre son action avec votre aide et vos encouragements.

Prince de Bauffremont
Président

**« Une fille à dévorer..., quel régal pour le prélat ! »¹, s'exclamait Anatole France !
Sainte Jeanne d'Arc : entre mythes et réalité.**

C'est en mai que l'on célèbre sainte Jeanne d'Arc. Chaque année, à cette époque, notre « héroïne nationale » se voit dans l'obligation d'assumer un nombre incalculable de « missions » qu'elle n'a, non seulement, jamais remplies, mais, sans doute, jamais imaginées. Et les différents « acteurs » qui intervinrent au cours de son épopée - Charles VII, l'évêque Cauchon, Henri VI d'Angleterre, les papes Martin V et Eugène IV... -, se voient impliqués dans un système de complots auprès duquel le *Da Vinci Code* de Dan Brown fait pâle figure.



La manipulation historique commence très tôt : à la fin du XV^e siècle, « un augustin italien affirmera que Louis XI a fait jeter au fumier les restes des juges de Jeanne d'Arc... Au XVII^e siècle, Pierre Louvet justifiera cette mise aux ordures par une excommunication² posthume que nul n'aura jusque-là invoquée »³ ; Shakespeare « soutient la cause des Anglais qui n'ont fait que brûler justement une fille de joie maudite par son père »⁴ ; Voltaire brosse « le portrait d'une Jeanne d'Arc grotesque dont Dunois paraît être l'amant »⁵ ;

dans *Die Jungfrau von Orléans* de Schiller (1801), Jeanne est amoureuse d'un soldat anglais et son casque enchanté favorise la passion d'Agnès Sorel et de Charles VII... Mais, c'est à partir du XIX^e siècle que cette manipulation prend réellement corps : Michelet fait de la vie de Jeanne « l'acte de naissance de la nation France, parce qu'il était après tout logique de faire d'une fille du peuple l'incarnation d'une France qui était elle aussi femme et populaire »⁶ et « son Cauchon » parle anglais ; après 1870, Jeanne devient le symbole du sursaut d'un pays qui refuse la défaite : « Peut-être votre imagination évoquera-t-elle en un beau rêve l'image de Jeanne conduisant nos soldats, avec leurs drapeaux déployés, à la conquête de Metz et de Strasbourg »⁷ ; après 1918, Jeanne « apparaît comme une préfiguration du Poilu de 1914 »⁸ ; du côté catholique, le « martyr de Jeanne inscrit la Pucelle dans le dogme de la rédemption. Jeanne est morte pour racheter les fautes de la France. Elle est morte « pour nous », comme le Christ »⁹ ; en 1930, le syndicat des instituteurs précise dans *L'École libératrice* « qu'il est nécessaire de dissocier l'héroïne et la patriote du cléricisme qui l'a condamnée »¹⁰ ; en 1934, dans *Jeanne relapse et sainte*, Bernanos fait de Cauchon un « évêque strictement concordataire »¹¹ ; plus près de nous, en 1970, Régine Pernoud ne craint pas le ridicule en publiant *Jeanne devant les Cauchons...*

Mais les « mythes sont décidément une chose trop sérieuse pour être confiés aux seuls mythographes »¹² ! Essayons donc de discerner la réalité.

Jeanne d'Arc naît vers 1412 à Domrémy à la limite du royaume de France, de la Bourgogne et de la Lorraine.

La situation politique en France est, alors, la suivante : il y a deux rois et deux royaumes. Cette situation s'explique ainsi : en 1328, à la mort de Charles IV, Édouard III

d'Angleterre conteste la dévolution de la couronne de France à Philippe VI ; en 1420, le traité de Troyes exhère Charles, fils de Charles VI au profit du roi d'Angleterre, Henri V ; Henri V meurt le 31 août 1422 et

(Suite page 5)

1) Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, 1908. Cité par Jean Favier in *Pierre Cauchon Comment on devient le juge de Jeanne d'Arc*, Fayard, 2010, p. 662. Jean Favier (1032-2014), ancien élève de l'École nationale des chartes, membre de l'École française de Rome, était professeur des universités et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il assumait les fonctions de Directeur des Archives nationales et de président de la Bibliothèque nationale de France.

2) Une excommunication attribuée au pape Calixte III (1378, 1455 - 1458).

3) Jean Favier, op. cit., p. 624.

4) Jean Favier, op. cit., p. 653.

5) Voltaire, *La Pucelle d'Orléans*, 1762. Cité par Jean Favier in op. cit., p. 655.

6) Colette Beaune, *Jeanne d'Arc Vérités et légendes*, Perrin, 2012, p. 18. Agrégée d'histoire, Colette Beaune est professeur émérite de l'université Paris X - Nanterre.

7) Théodore Cahu, *Histoire de Jeanne d'Arc*, 1895. Cité par Jean Favier in op. cit., pp. 659-660.

8) Jean Favier, op. cit., p. 660.

9) Jean Favier, op. cit., p. 663.

10) Jean Favier, op. cit., p. 661.

11) Jean Favier, op. cit., p. 666.

12) Colette Beaune, op. cit., p. 20.

(Suite de la page 4)

Charles VI le 21 octobre de la même année ; le fils de Charles VI, Charles VII, prétend régner et le duc de Bedford prétend assumer la régence sur la France au nom d'Henri VI, fils mineur d'Henri V.

Là, une première précision s'impose : Charles VII, caricaturé comme le « roi de Bourges » n'est pas un roitelet ! « *La France de Charles VII, c'est toute la France au sud de la Loire et de la Bourgogne. À Lyon, à Toulouse, à Montpellier, à Grenoble, à Poitiers, à Tours ou à Clermont, il n'y a d'autre roi que le Valois Charles VII. Tous les ponts sur la Loire sont à lui... Bref, le royaume continental du roi de France et d'Angleterre n'est en définitive qu'un tiers de la France* »¹³.

Toujours est-il que la guerre que l'on appellera plus tard « guerre de Cent Ans » fait rage depuis 1337, qu'en 1429 Charles VII n'a toujours pas réussi à se faire sacrer et qu'il semble douter de son bon droit...

« *Et voilà que soudain paraît une fille qui dit venir « de la part de Monseigneur Dieu ». Des affabulatrices, on en a connu, et des sorcières, on en a brûlé. Que diverses visionnaires se soient déjà manifestées suffit à expliquer le peu d'empressement que, dans les premiers jours, mettent Charles VII et son entourage à prendre Jeanne au sérieux* »¹⁴.

L'on connaît la suite : Jeanne convainc Charles VII, conduit victorieusement les troupes françaises, lève le siège d'Orléans, mène le roi au sacre à Reims. Mais, le 23 mai 1430, aux portes de Compiègne, elle est capturée par les Bourguignons. Après un procès dirigé par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, elle est condamnée comme hérétique et relapse, suppliciée le 30 mai 1431 à Rouen.

Une première question se pose : Pierre Cauchon a-t-il été ce clerc monstrueux que dépeint la légende noire ultérieure ?

Il semble, en tout cas, être en excellents termes avec Rome. « *Lorsque, le 30 juin 1422, Martin V réserve cent quarante bénéfices français à autant de familiers et officiers de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, c'est l'évêque de Beauvais qu'il désigne comme exécuteur de la bulle* »¹⁵. Le 8 août 1432 - plus d'un an après le procès de Jeanne -, il est nommé évêque de Lisieux par le pape Eugène IV qui lui mani-

este son estime : « *Que se répande encore plus loin l'écho de ta bonne renommée, que fondent tes louables actions* »¹⁶.

Il décède le 18 décembre 1442, à Rouen, en son « hôtel de Lisieux ». Bien loin de voir ses restes jetés « *au fumier* », il est inhumé en la chapelle Notre-Dame (qu'il avait fait lui-même construire) de la cathédrale Saint-Pierre de Lisieux où il repose toujours. Là, se situe une anecdote qui mérite d'être racontée : le 25 avril 1931, une fouille est entreprise dans cette chapelle. « *Un des ouvriers étant descendu dans le caveau trouva, posée sur le cercueil, une crosse en ivoire ou en os... La présence de cette crosse sur le cercueil (et non à l'intérieur) s'explique par le fait que Cauchon ne mourut pas à Lisieux... Le cercueil de plomb ayant été ouvert, le squelette entier de Pierre Cauchon nous apparut dans son intégrité... Nous avons replacé les ossements dans un petit cercueil de chêne... Ce cercueil fut ensuite replacé dans le coffre de plomb et le tout replacé dans le caveau...* »¹⁷. La crosse de Pierre Cauchon est, alors, déposée au Trésor de la cathédrale et c'est là que, le 7 juin 1944 - clin d'œil de l'histoire - les bombardiers *Lancaster* et *Halifax*, partis du sud de l'Angleterre, la font partir en fumée...

Il n'en reste pas moins que Cauchon se montre « *acharné à perdre Jeanne* »¹⁸, que « *le procès de Jeanne se situe hors du droit et de la pratique* »¹⁹ et que tout, « *ici, échappe au droit commun* »²⁰.

Une seconde question se pose : Charles VII a-t-il abandonné Jeanne ?

Pour apprécier sereinement, il faut se souvenir que la décision de juger Jeanne pour hérésie déclenche une mécanique implacable : « *Une fois mise en route, nul, même le roi, ne pouvait l'arrêter : qui aidait un hérétique était lui-même considéré comme tel* »²¹. Et si Charles VII est considéré comme hérétique, la sanction tombe immédiatement : l'interdit sur le royaume. À quoi bon alors s'être fait sacrer...

Toujours est-il que c'est Charles VII qui est moteur dans la réhabilitation de Jeanne.

Le 15 février 1450, il ordonne au théologien Guillaume Bouillé d'informer sur le procès de 1431.

Mais la nullité recherchée ne va pas de soi : il « *fallait l'accord des papes, rarement enclins à annuler une sentence*

(Suite page 6)

13) Jean Favier, op. cit., p.p. 327-328.

14) Jean Favier, op. cit., p. 371.

15) Jean Favier, op. cit., p. 349.

16) Cité par Jean Favier, in op. cit. p. 500.

17) Étienne Deville : *Autour du V^e centenaire de Jeanne d'Arc : La découverte du corps de Pierre Cauchon dans la Cathédrale de Lisieux* - Extrait du

Journal de Rouen du Samedi 9 mai 1931 - Rouen : Imprimerie commerciale du Journal de Rouen, 1931. Source : <http://www.bmlisieux.com>.

18) Jean Favier, op. cit., p. 625.

19) Jean Favier, op. cit., p. 388.

20) Jean Favier, op. cit., p. 409.

21) Colette Beaune, op. cit., p. 137.

(Suite de la page 5)

d'Église. Il fallut cinq ans pour trouver un compromis entre roi et papauté à coup d'enquêtes préliminaires, de consultations juridiques, d'envoi de légats »²¹. Finalement, par un rescrit du 11 juin 1455, Calixte III ordonne cette révision.

Ouvert le 17 novembre 1455 à Notre-Dame de Paris, le procès s'achève le 7 juillet 1456 à Rouen par la sentence d'annulation suivante : « Une abjuration prétendue, fausse, trompeuse, extorquée par la crainte de la torture et de la crémation, et très peu prévue et comprise par ladite défunte... Un procès et des sentences contenant tromperie, calomnie, iniquité, menaces et erreurs de droit et de fait... »²².

Une annulation obtenue grâce à l'opiniâtreté de Charles VII et de ses conseillers...

Une troisième question se pose : Jeanne d'Arc a-t-elle réellement « bouté » l'Anglais hors de France ?

Un simple examen des faits conduit à relativiser une telle affirmation :

* Jeanne est suppliciée le 30 mai 1431,

* Henri VI d'Angleterre est sacré roi de France à Notre-Dame de Paris le 16 décembre de la même année,

* la Guerre de Cent ans ne se termine réellement qu'avec le traité de Picquigny en 1475,

* Calais reste anglaise jusqu'en 1558,

* le dernier roi d'Angleterre à porter le titre de roi de France est George III (1760-1820)...

Et si Jeanne n'était venue *tout simplement* en ce bouillonnant XV^e siècle que pour rappeler au monde la suzeraineté du Créateur sur les sociétés ? Et si Jeanne n'était venue *tout simplement* que pour rappeler aux Français que les Lois Fondamentales du Royaume de France avaient reçu l'aval et la bénédiction de la Providence ?

Dominique Coudé

21) Colette Beaune, op. cit., p. 141.

22) Jean Favier, op. cit., p. 639.

In memoriam

L'Institut de la Maison de Bourbon fait part du décès ces derniers mois de deux de ses administrateurs à une période où la situation était difficile du fait de la mort accidentelle du Prince Alphonse (30 janvier 1989). Il fallait « tenir » à un moment où beaucoup étaient partis et où l'institut a dû faire face à plusieurs procédures judiciaires. C'est ce qu'ont fait Hervé de La Laurencie et Olivier de Malet. Autour du duc de Bauffremont, ils ont beaucoup travaillé, l'un et l'autre, pour redonner une nouvelle vie à l'institut, le premier comme secrétaire général, le second comme trésorier, tous les deux élus lors de l'Assemblée générale du 18 décembre 1991.

Hervé de La Laurencie est décédé durant l'été 2015 et ses obsèques ont été célébrées en Vendée début juillet.

Après avoir été trésorier en 1990, il avait été secrétaire général, poste qu'il conserva de 1991 à 1999, il était ensuite resté un administrateur toujours très attentif, se tenant régulièrement au courant des événements et donnant son avis depuis sa chère Vendée où il s'était retiré.

Son action comme secrétaire général a été particulièrement importante. Il eut la lourde tâche, au côté du président, le duc de Bauffremont, de donner un nouveau souffle à l'institut dont les membres se trouvaient désorientés depuis le décès du Prince Alphonse. Il assumait notamment tout l'aspect juridique, interlocuteur des avocats pour lesquels il préparait les dossiers avec une redoutable efficacité, permettant de gagner les différents procès intentés à l'institut.

Il eut la même efficacité dans la gestion du dossier qui devait amener à la reconnaissance d'utilité publique, souhaitée avant sa mort par le Prince Alphonse et obtenue en avril 1997.

Mais dans la royauté française, « Le Roi est mort, Vive le Roi ! ». C'était donc autour du Prince Louis qu'il fallait recréer la dynamique. Ainsi, il contribua grandement à la mise en ordre de bataille de l'institut pour organiser les manifestations qu'il fallait prévoir pour 1993, bicentenaire de l'assassinat du Roi Louis XVI - et l'on sait quelle ampleur eut cette manifestation amplifiée par les cérémonies de la mort de la Reine Marie-Antoinette - et anniversaire du soulèvement de la Vendée.

Si le duc de Bauffremont suivit principalement le premier dossier, Hervé de La Laurencie s'impliqua totalement dans le second qui aboutit au rassemblement du

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

22 mai 1993 au Mont des Alouettes où, autour de Madame la Duchesse d'Anjou et de Ségovie, représentant son petit-fils le Prince Louis, plusieurs milliers de personnes se retrouvèrent.

L'année suivante, Hervé de La Laurencie montait une brillante exposition sur Madame Élisabeth dans ce qui avait été sa demeure versaillaise, alors mise à disposition par le Conseil général des Yvelines. Là encore, le succès fut à la hauteur de l'énergie déployée. Suivra un colloque sur la « Bataille de Fontenoy », réunissant les meilleurs spécialistes de la question aux Invalides en 1995.

En 1996, il fit jouer toutes ses relations pour donner un grand lustre à la visite de Monseigneur à Reims. Il contribua aussi au succès du voyage du Prince à Saumur et en Touraine en 1998.

Progressivement, Hervé de La Laurencie s'installa en Vendée. Il demeura administrateur de l'IMB et participa à sa vie et à son développement par ses conseils avisés et par les contacts réguliers qu'il maintenait avec tous et notamment les responsables d'associations. Son dernier coup de téléphone date de quelques semaines avant sa mort.

Il reste de lui, non seulement le souvenir d'un légitimiste fier de ses convictions, mais aussi celui d'un homme qui a su mettre toute son énergie et son dévouement au service du Chef de Maison et de l'institut. Ce dernier a témoigné de l'estime qu'il avait pour lui en téléphonant à la comtesse de La Laurencie au moment des obsèques.

Olivier de Malet a quitté ce monde il y a quelques semaines et ses obsèques ont été célébrées le vendredi 15 avril en l'église de Saint-Révérend en Vendée, où il avait sa propriété, lui aussi s'étant retiré dans la terre martyre. Il avait rejoint le Conseil d'Administration

également lors de l'Assemblée générale de décembre 1991 et avait accepté la lourde responsabilité de trésorier.

Ainsi, il contribua grandement à réorganiser la gestion de l'institut en créant un fichier numérique - ce qui était relativement nouveau à l'époque - et en rationalisant les finances et la trésorerie, désormais suivies au jour le jour. Il savait arrêter certaines initiatives lorsqu'elles s'avéraient des gouffres financiers, ce qui permettait de pouvoir mener à terme des projets importants comme celui de la création de la plaquette « *France qu'as-tu fait de ton histoire ?* », publiée à l'occasion du déplacement du Prince à Reims venu solenniser le 1500^e anniversaire du baptême de Clovis ou encore de financer une partie de l'inscription du Prince Louis au *Raid Gaulois* en janvier 1997.

Pour gagner en efficacité, Olivier de Malet accueillit partiellement le secrétariat chez lui à Versailles, à une époque où la question du siège social n'était pas encore résolue.

En 1994, pour les vingt ans du Prince Louis, Olivier de Malet fut l'artisan de la médaille frappée à son effigie. Devant le succès, il créa également la médaille des « Vingt ans » de l'institut, bon moyen de montrer sa volonté de s'inscrire dans la durée. Par la suite, il assura une part importante de l'organisation du voyage de mai 1998 « *Les Bourbons, Chateaubriand et l'Europe* », qui demandait un budget important et une longue préparation en amont.

Toutes ces années de saine administration ont permis, le temps voulu, d'investir d'abord en matériels pour aménager les bureaux prêtés rue Notre-Dame des Victoires, puis de créer un premier site Internet¹ et, enfin, d'acheter les bureaux de l'avenue de La Bourdonnais.

L'institut lui doit beaucoup et, c'est avec émotion que nous avons appris son décès. Même si la maladie l'avait quelque peu éloigné, sa présence et son souvenir demeuraient chez tous ceux qui l'avaient connu et avaient su apprécier ses grandes qualités humaines.

1) Malheureusement piraté par la suite, ce premier site n'a jamais pu être récupéré et remis en service.



Samedi 4 juin 2016 : Première communion de S.A.R. la Princesse Eugénie.



La cérémonie s'est déroulée au
Monastère des Déchaussées royales à Madrid,
là où reposent
Mgr le Prince Alphonse et son fils aîné, Mgr le Prince François.



Programme à venir.

Événements organisés par l'IMB :

- **24 et 25 août** - Fête de la Saint-Louis en Touraine :
 - * Château de Champchevrier à Cléré-les Pins,
 - * Château de Villandry,
 - * Candes-Saint-Martin (où est mort saint Martin, dont l'IMB célébrera le 1700^e anniversaire de la naissance),
 - * Chinon,
 - * Sainte Chapelle de Champigny-sur-Veude,
 - * Richelieu...

Événements culturels organisés en dehors de l'IMB :

- **8 octobre** - « *Sur les pas de Jean-Pierre Calloc'h* », journée organisée à l'île de Groix en Bretagne, par le Cercle Jean-Pierre Calloc'h de Vannes.

Autres :

- **18 au 22 juillet** - Université Saint-Louis, organisée par l'UCLF.
- **24 et 25 septembre** - 104^e Pèlerinage légitimiste de Sainte-Anne d'Auray.

Lectures recommandées.

- *Pierre Cauchon - Comment on devient le juge de Jeanne d'Arc*, par Jean Favier, Fayard, 2010.
- *Jeanne d'Arc Vérités et légendes*, par Colette Beaune, Perrin, 2012.
- *Le goût du Moyen-Âge en Bourgogne - La Rochepot et les châteaux néogothiques (1820-1840)*, par Laurent Saccaro, Éditions Universitaires de Dijon, 2016.



Institut de la Maison de Bourbon

Association régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique

Siège social : 81, avenue de la Bourdonnais 75007 Paris
☎ : 01 45 50 20 70 - ✉ : contact.royaute@wanadoo.fr
Site Internet : www.royaute.org



Les Nouvelles de l'Institut

Directeur de la publication : Prince de Bauffremont
Rédacteur en chef : Dominique Coudé
Dépôt légal à parution
I.S.S.N. : 2490-6700 - CPPAP : 0121 G 92953
Le numéro : 5 euros - Abonnement : 20 euros